

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes VAL 81 à Valence d'Albigeois sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 13  
Voix délibératives : 13

**Titulaires présents :** Didier Somen, Jean-Claude Clergue, Thierry Maliet, Christian Puech, Jean-Luc Cantaloube, Jean-David Roockx, Jean-Luc Espitalier, Eric Pujol, Guy Gavalda, Pierre Cahuzac, Céline Angles-Pachut

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Bernard Trouilhet, Patrick Lavagne

**Titulaires excusés :** Rolande Azam, André Cabot, Marie-Ange Mastain, Isabelle Calvet, Sylvian Cals, Jean-Claude Madaule, Alain Rouquier, Sabine Boudou-Ourlhiac, Philippe Delabre, Valérie Vithe

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie Cantaloube, Christian Bruhat

**Secrétaire de séance :** Thierry Maliet

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents et 2 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (13/23).  
Thierry Maliet est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 octobre 2016

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 4 octobre 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte Administratif

#### • Compte de Gestion 2016 :

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le Compte de Gestion 2016 tel qu'il a été établi par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	67 823,43 €	0,00 €	115 850,37 €	183 673,80 €
Fonctionnement	372 926,13 €	90 739,00 €	-170 824,63 €	111 362,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>440 749,56 €</b>	<b>90 739,00 €</b>	<b>- 54 974,26 €</b>	<b>295 036,30 €</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2016.**

- **Compte Administratif 2016 :**

Eric Pujol est élu président de séance.

Il présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2016, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2016.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	650 537,66	G	479 713,03
	Section d'investissement	B	21 428,12	H	137 278,49
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	282 187,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	67 823,43 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	671 965,78	= G+H+I+J	967 002,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	68 555,29	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	68 555,29	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	650 537,66	= G+I+K	761 900,16
	Section d'investissement	= B+D+F	89 983,41	= H+J+L	205 101,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	740 521,07	= G+H+I+J+K+L	967 002,08

Commentaires : Concernant le résultat de fonctionnement 2016 constaté (-170 824,63 €), il est précisé que 143 804 € de subventions restent à recevoir sur les dépenses 2016...

**Didier Somen s'étant retiré et ne participant pas au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte le compte administratif 2016.**

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Après avoir rappelé que conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit procéder au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2017, le Président présente au Conseil Syndical les différentes informations pouvant servir de base à la discussion, notamment le projet de budget 2017, avec les nouvelles opérations qui devraient être engagées en 2017.

Sur la base d'un rapport explicatif (voir ci-joint), les délégués sont invités à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2017.

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2016 pour les frais de structure et des charges de personnel au regard des postes en place et des contrats en cours. Ainsi, il n'est pas prévu de nouveau recrutement en 2017.

Les différentes opérations spécifiques prévues en 2017 ont été présentées, notamment :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme
- Le détail des actions climat-énergie avec la mobilisation en contrepartie d'une partie des subventions forfaitaires de l'ADEME (COTEC- REHAB), de la Région et de TEPCV
- L'engagement de l'étude mobilité-déplacements sur l'ensemble du territoire avec un cofinancement TEPCV à 80%
- L'animation et la communication du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement TEPCV-Leader à 80%
- Le lancement de l'étude de signalisation économique et touristique (phase 1) avec un cofinancement Leader-Département à hauteur de 80%

La proposition de budget prévoit le **maintien d'une cotisation à hauteur de 3,30 € par habitant** (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2014), la reprise des excédents des années antérieures permettant de couvrir les dépenses nouvelles.

Il est fait état des différentes conventions financières pluriannuelles et des programmes en cours (TEPCV, Contrat Régional, Leader, conventions avec l'ADEME...).

**Plusieurs points particuliers, ont fait l'objet de débats :**

- **La question de l'élaboration des nouveaux PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) : la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala ayant l'obligation de prévoir l'élaboration d'un PCAET, il est envisagé une convention avec le PTAB pour accompagner son élaboration, à travers la mise à disposition de Julien Frat (à hauteur de 45 jours en 2017 soit 14 625 €)
- **Le nouvel appel à projet de l'ADEME** pour accompagner la mise en place des nouveaux PCAET pose la question du périmètre : Carmausin-Ségala ou PETR (si toutes les communautés de communes le souhaitent)
- **Aussi il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du comité syndical du 3 avril la question de la réponse à cet appel à projet de l'ADEME (date-limite 15 mai !)**
- Plus largement, la **question de l'évolution de l'organisation de l'ingénierie territoriale entre le PETR et les Communautés de communes** est posée, en lien avec les évolutions des périmètres des communautés de communes actuelles (le devenir des postes actuels au sein du PETR devant être pris en compte). Il est proposé **de programmer un bureau du PETR (élargi aux présidents des Communautés de Communes) sur ce sujet, fin avril.**
- **La question des actions communes de promotion touristique**, en appui au réseau des Offices de Tourisme, a été également débattue : il apparaît aujourd'hui de plus en plus difficile de se mettre d'accord sur un programme d'actions à l'échelle du PETR, en partenariat avec Albi. La convention Grand Site de Cordes doit être bientôt renouvelée sur la base des nouveaux critères de la Région, qui devraient renforcer les liens et les partenariats avec les territoires voisins. Il est donc proposé de réunir les présidents des Offices de Tourisme et les élus en charge du tourisme dans les communautés de communes pour redéfinir les priorités et proposer un programme d'actions cohérent au niveau du PTAB.
- **Concernant l'accompagnement de la plateforme REHAB et du projet de SCIC**, il a été souligné l'intérêt de se donner les moyens pour que le projet réussisse (les entreprises du bâtiment étant très mobilisées) : étude du concept auprès des particuliers et mise en place de 3 chantiers-test

## 4. Questions diverses

- **Accompagnement ADEFPAT pour le développement du site d'Arifat**

Monsieur le Président présente le projet d'accompagnement à la définition d'une stratégie pour le site d'ARIFAT.

Il rappelle que :

- La Communauté de Communes Centre Tarn est une destination touristique prisée sur le département. Bénéficiant de la proximité d'Albi, elle a augmenté son attractivité avec l'ouverture du Zoo de Montredon-Labessonnié.
- Un accompagnement ADEFPAT avait d'ailleurs permis à cette occasion de définir une stratégie touristique territoriale basée sur la thématique famille, en organisant la circulation des touristes sur le territoire à partir des principaux points d'attraction.
- Les cascades d'Arifat, espace naturel préservé et lieu de randonnée prisée, font partie des sorties incontournables du territoire, avec une image environnementale forte.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du Projet de Territoire du Pôle Territorial : « **Soutenir l'économie locale et l'emploi, à travers le développement d'une économie de proximité et le renforcement du tissu productif** ».

Dans le cadre d'un accompagnement formation-développement, il est aujourd'hui proposé de missionner un groupe de travail afin de mener une réflexion sur la stratégie de développement de ce site en cohérence avec les axes forts de la politique locale : attractivité, environnement, produits locaux.

Ce groupe de travail est constitué par l'association Elabore, la Mairie d'Arifat et l'association de sauvegarde du site ASPSA, qui souhaitent poursuivre ce travail collectif et le consolider grâce à une vision stratégique partagée sur plusieurs années et à un cadre de partenariat plus formalisé.

### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical considère que :**

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions pour la collectivité afin de l'aider à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT pour développer une compétence collective au sein du groupe projet
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'ADEFPAT (organisme de formation) et le Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides (organisme de développement)
- Ce groupe remplit bien une mission d'intérêt général pour le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation ne peut pas être considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

- **Demande de financement Leader pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial**

Suite au recrutement d'Anaïs Huot, dans le cadre d'un contrat de 3 ans, en tant que chargée de mission pour la mise en place et l'animation du Projet Alimentaire Territorial, il est proposé de solliciter les financements du programme Leader pour le 1<sup>ère</sup> année (1/11/16 au 31/10/17), selon le plan de financement suivant :

- ADEME COTEC : 18 224.61 €
- Autofinancement : 9 112.30 €
- **FEADER (Leader) : 18 224.62 € (40%)**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité par délibération.**

- **Demande de financement Leader pour l'animation de la Plateforme REHAB**

Suite au recrutement d'Olivier Liebig dans le cadre contrat d'un an renouvelable, en qualité de conseiller énergie pour les particuliers, il est proposé de solliciter les financements du programme Leader selon le plan de financement suivant :

- ADEME AMI REHAB : 38 299.58 €
- Autofinancement : 18 682.72 €
- **FEADER (Leader) : 36 431.30 € (39%)**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité par délibération.**

- **Fixation du montant des indemnités des élus**

Suite à l'évolution indiciaire de la FPT, il est nécessaire de délibérer pour mettre en conformité le calcul de l'indemnité des élus du bureau ayant délégation du Président.

Ainsi le Président propose de fixer le taux des indemnités du Président , des vice-présidents et des membres du bureau ayant reçu délégation, comme suit avec effet au 1er janvier 2017 :

- pour le Président : 14.765 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les Vice- présidents : 5.905 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les membres du bureau porteurs d'une responsabilité : 5.905 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité par délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Le Président, Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry Maliet**